

27  
juin 2017

▲ Niv. 2

L'État a  
répondu

Italie

Création de l'alerte : 19 mai 2017

## Un journaliste italien risque une peine de 30 mois de prison pour diffamation

SOURCE DE LA MENACE ▶ Etatique

CATÉGORIE ⓘ ▶ Autres actes ayant des effets dissuasifs sur la liberté des médias

**AUTEUR :** AEJ, Index

Entre septembre 2016 et mai 2017, Gabriele Carchidi, rédacteur en chef du journal en ligne iacchite.com, a été condamné par un tribunal de Cosenza, dans la région calabraise au sud de l'Italie, à un total de 30 mois de prison sans sursis dans le cadre de quatre procès en diffamation. La dernière condamnation, prononcée le 10 mai 2017, fait suite à une action en justice intentée par le maire de Cosenza, Mario Occhiuto, en lien avec des allusions sur Facebook le concernant. Les autres condamnations sont liées à des reportages du journaliste portant respectivement sur le comportement d'agents senior des carabinieri, le maire Occhiuto et un magistrat de Cosenza. Gabriele Carchidi attend libre le résultat des recours en appel qu'il a intenté contre ces quatre verdicts. Selon la presse, il risque aussi d'être jugé et d'écopier de peines d'emprisonnement supplémentaires en raison de plus d'une soixantaine d'autres poursuites en diffamation, pour la plupart intentées par des politiciens, des agents des forces de l'ordre, des magistrats ou d'autres personnalités publiques, toujours en instance contre lui.

### INFORMATIONS ADDITIONNELLES ▼

- ➔ Article publié par Ossigeno per L'Informazione: "In jail for libel. The four sentences against Gabriele Carchidi"
- ➔ Article du journal Il Manifesto publié sur le site iacchite.com : "Arrestate iacchite"
- ➔ Article publié par Ossigeno per L'Informazione : "Italy.Journalist condemned to thirty months, risks prison"

### RÉPONSES DE L'ÉTAT ▼



27 juin 2017 | Réponse du Ministère italien des Affaires étrangères

➔ Lettre de la Représentation permanente de l'Italie auprès du Conseil de l'Europe

## INSTRUMENTS DU CONSEIL DE L'EUROPE



19 mai 2017 | Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe

➔ « Diffamation en Italie: un projet de loi à modifier »

19 mai 2017 | Commission de Venise

➔ Avis sur la législation italienne relative à la diffamation, adopté par la Commission de Venise lors de sa 97ème session plénière (Venise, 6-7 décembre 2013)

### CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Cette rubrique présente une sélection non-exhaustive des documents du CdE et de la jurisprudence de la CEDH. Cette information ne constitue pas une évaluation juridique de l'alerte et ne doit pas être interprétée ou utilisée en ce sens.